

## COMMUNE DE GRUSSENHEIM

### PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE GRUSSENHEIM DE LA SEANCE ORDINAIRE DU 12 OCTOBRE 2021

*Sous la présidence de M. KLIPFEL Martin, Maire*

Monsieur le Maire souhaite la bienvenue à tous les membres présents et ouvre la séance à 20 heures.

Membres présents :

Mmes BRAULT-PELUZZI Estelle, GUTH Maïté, HARDOUIN Marie-Christine, MULLER Sandrine, SIMLER Agnès  
MM BAUMANN Jean-Marie, BLATZ Gérard, FRANCO Luis, HABERKORN Christophe, JAEGLER Patrice, IBACH Patrice, SCHÖNSTEIN Laurent, SCHWEIN Laurent, STRAUDEL Jean-Philippe

Membre absent excusé et non représenté : ./.

Membre absent non excusé : ./.

Membre ayant donné procuration : ./.

Secrétaire de séance : Mr BAUMANN Jean-Marie

#### Ordre du jour

1. Désignation d'un secrétaire de séance
2. Approbation du compte-rendu de la séance précédente
3. Compte-rendu de réunions
4. Urbanisme (permis de construire, déclarations préalables, certificats d'urbanisme, droit de préemption urbain)
5. ATIP - approbation de la convention relative à la mission ADS
6. Régie de recettes
7. Inauguration des nouveaux locaux de la mairie, de l'école et de la bibliothèque
8. Divers

#### 1. DESIGNATION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE

Monsieur Jean-Marie Baumann est désigné en qualité de secrétaire de séance.

#### 2. APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA DERNIERE SEANCE

Mme Estelle Brault-Peluzzi indique qu'il manque des éléments importants dans le compte-rendu et ce dans plusieurs points. Il y a eu plusieurs échanges qui ne sont pas mentionnés. A la demande de Mr le Maire pour connaître quels étaient les éléments qui manquaient il n'y a pas eu de réponse. Tous les points débattus lors

du conseil figurent dans le procès-verbal. L'esprit des échanges est retranscrit. Faut-il écrire chaque intervention ?

Mr le Maire indique que dans d'autres structures (Communauté de Communes par exemple), tous les échanges n'apparaissent pas dans le compte-rendu.

Mr Jean-Philippe Strauel confirme les dires de Mme Estelle Brault-Peluzzi. Ce dernier avait notamment évoqué la mutualisation des chemins de l'association foncière et du lotissement pour l'accès au lotissement "Les Noyers". Mr le Maire indique qu'il avait déjà répondu à la question et que des écrits figurent dans des délibérations.

Le compte-rendu de la séance précédente est soumis au vote : sept voix pour, sept contre et une abstention.

### 3. COMPTE-RENDU DE REUNIONS

Monsieur le Maire rend compte des informations ci-dessous et des réunions auxquelles il a participé :

- 14 septembre : ramassage des quetsches dans le verger communal par des membres du comité de pilotage du marché de Noël. Elles seront utilisées pour la distillation lors du marché de Noël.
- 20 septembre : réunion à la mairie d'Elsenheim avec Mr Thouvenot de la DREAL (Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement) concernant le projet de carte de zonage de protection de l'habitat du hamster commun
- 20 septembre : réunion de préparation du marché de Noël qui se déroulera les 3, 4 et 5 décembre 2021. Deux concerts seront organisés : Les petits chanteurs de St André et l'Harmonie d'Ammerschwahr.
- 25 septembre : organisation de la deuxième journée citoyenne. Cette journée a, à nouveau, rencontré un franc succès. Mme Agnès Simler remercie toutes les personnes qui ont contribué au bon fonctionnement de cette journée, notamment Messieurs Gérard Blatz et Laurent Schönstein.
- 28 septembre : réunion de la commission communale des fêtes et cérémonies, affaires culturelles et bulletin communal
- 30 septembre : réunion du bureau syndicat du Pôle Ried Brun. Mme Estelle Brault-Peluzzi n'ayant pas pu participé à cette réunion fera un résumé dès réception du compte-rendu. Mr le Maire donne quelques informations.
- 2 octobre : journée des élus organisée par le SMICTOM (Syndicat Mixte de Collecte et de Traitement des Ordures Ménagères d'Alsace Centrale)
- 9 et 10 octobre : exposition fruitière organisée par l'association Obstgarde à Elsenheim
- 7 octobre : les fleurs d'automne ont organisé leur première rencontre depuis la crise sanitaire. Ils se rencontreront, à nouveau, tous les premiers et troisièmes vendredis du mois.
- 11 octobre : ramassage des pommes dans le verger communal par les enfants de l'école pour la réalisation de jus de pommes avec l'association Obstgarde le jeudi 14 octobre

- 11 octobre : réunion du conseil des syndics de l'AFUa (Association Foncière Urbaine Autorisée) "Les Vergers"
- les travaux de mise en place de l'antenne d'Orange ont débutés.

Mr Gérard Blatz a participé à la réunion du parc à grumes le 14 septembre 2021.

Mr Jean-Philippe Strauel signale qu'il serait urgent de réunir la commission communale de l'urbanisme pour discuter du devenir de la parcelle communale située dans le périmètre de l'AFUa "Les Vergers".

La réunion de la commission d'urbanisme est prévue. Mais il n'y a aucun caractère d'urgence à ce jour.

La réunion du 11 octobre 2021 était principalement organisée pour acter la convention avec le géomètre.

Mme Estelle Brault-Peluzzi indique qu'il faudra également penser aux équipements publics (école et périscolaire). Il est rappelé que ceci est une évidence, mais aussi que la création de l'AFUa fait suite à une demande des propriétaires.

#### 4. URBANISME

##### PERMIS DE CONSTRUIRE

Demandeur	Adresse du terrain
	Objets des travaux
Monsieur MONDEJAR Florian 17 route de Colmar 68320 GRUSSENHEIM	ROUTE DE COLMAR Pc modificatif : couleur tuiles la construction d'une maison individuelle
Monsieur SCHWARTZ Quentin 12 RUE DES ABEILLES 68320 GRUSSENHEIM	rue des abeilles la construction d'une maison d'habitation
SARL THOMAS SUTTER 13 RUE DE LA PAIX 68320 GRUSSENHEIM	JUDENWEID la construction d'un bâtiment tertiaire
Madame LONG Emile 153 grand rue 68180 HORBOURG WHR	grand rue la construction d'une maison à ossature bois
Monsieur MEAL JEAN CLAUDE 6 RUE DES JUIFS 68320 GRUSSENHEIM	6 RUE DES JUIFS la construction d'un carport

##### DECLARATION PREALABLE

<b>Demandeur</b>	<b>Adresse du terrain</b> <b>Objets des travaux</b>
JEHL AURELIEN 1a RUE DES JUIFS 68320 GRUSSENHEIM	VILLAGE la construction d'un abri de jardin
Monsieur EHRET NORBERT 50 RTE DE COLMAR 68320 GRUSSENHEIM	50 RTE DE COLMAR la destruction d'un mur et la reconstruction d'une clôture sur limite sud
SARL STREITMATTER THIERRY 1 HORGARTENWEG 68320 GRUSSENHEIM	9 RUE DES ABEILLES le remplacement des toitures en bacs aciers pour la pose de panneaux photovoltaïques
Monsieur MEAL LOIC 4 RUE DES JUIFS 68320 GRUSSENHEIM	RUE DES JUIFS la réfection d'une clôture et la construction d'une piscine enterrée

### **CERTIFICAT D'URBANISME**

<b>Demandeur</b>	<b>Adresse du terrain</b> <b>Objets des travaux</b>
SCP Théodore LEPELLETIER et Amandine SCARAVELLA 53 rue de Mulhouse 68300 SAINT-LOUIS	AUF DIE JEBSHEIMER STRASSE
SCP Théodore LEPELLETIER et Amandine SCARAVELLA 53 rue de Mulhouse 68300 Saint-Louis	RTE DE COLMAR
Maître Nadine POIROT 16 rue de la Gare 88430 CORCIEUX	VILLAGE

### **DROIT DE PREEMPTION URBAIN**

Il est décidé de ne pas faire usage du droit de préemption de la commune dans le cadre de la transaction suivante :

- vente de la parcelle section 2 n° 137/11 d'une surface de 8 ares 18.

### **5. ATIP - APPROBATION DE LA CONVENTION RELATIVE A LA MISSION ADS**

**Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil municipal :**

La commune de Grussenheim a adhéré à l'Agence Territoriale d'Ingénierie Publique (ATIP) par délibération du 20 juillet 2021.

En application de l'article 2 des statuts, l'ATIP peut exercer les missions suivantes :

- 1 - Le conseil en matière d'aménagement et d'urbanisme,

- 2 - L'instruction administrative des demandes, déclarations et autorisations d'urbanisme
- 3 - L'accompagnement technique en aménagement et urbanisme,
- 4 - La gestion des traitements des personnels et des indemnités des élus ainsi que les cotisations auprès des organismes sociaux,
- 5 - La tenue des diverses listes électorales,
- 6 - L'assistance à l'élaboration de projets de territoire,
- 7 - Le conseil juridique complémentaire à ces missions,
- 8 - La formation dans ses domaines d'intervention
- 9 - L'Information Géographique

Par délibération du 30 novembre 2015, le comité syndical de l'ATIP a adopté les modalités d'intervention de l'ATIP relatives à ces missions ainsi que les contributions correspondantes.

- **Concernant l'instruction administrative des demandes, déclarations et autorisations d'urbanisme**

En application de l'article 2 des statuts, et de l'article R 423-15 du Code de l'urbanisme, l'ATIP assure pour les membres qui le souhaitent l'instruction administrative des demandes, déclarations et autorisations d'urbanisme.

La prise en charge de cette mission est réalisée dans le cadre des modalités prévues par la convention ci-jointe en annexe.

Dans ce cadre, l'ATIP apporte son concours pour la délivrance des autorisations d'utilisation du sol et des actes assimilés dans les conditions prévues à la convention à savoir l'instruction réglementaire des demandes, l'examen de leurs recevabilités et la préparation des décisions.

Le concours apporté par l'ATIP pour la mission ADS donne lieu à une contribution fixée par habitant et par an dont le montant est déterminé par délibération du Comité syndical. Le nombre d'habitants pris en considération pour le montant de la redevance de l'année n est le nombre du dernier recensement connu à la date du 1er janvier de l'année n (recensement population totale).

En cas de service rendu sur une partie de l'année uniquement, le montant de la redevance sera calculé au prorata de l'année ayant effectivement fait l'objet du service.

La contribution a été fixée à 3.10 € par habitant et par an par délibération du comité syndical de l'ATIP du 18 février 2021.

#### **LE CONSEIL MUNICIPAL :**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L.5721-1 et suivants ;

- Vu l'arrêté préfectoral du 29 juin 2015 portant création du Syndicat mixte à la carte « Agence Territoriale d'Ingénierie Publique » et l'arrêté modificatif du 2 juillet 2015
- Vu les délibérations du 30 novembre 2015 et du 18 février 2021 du comité syndical de l'ATIP adoptant les modalités d'intervention de l'ATIP relatives aux missions qui lui sont dévolues et aux contributions correspondantes.

**Entendu** l'exposé de Monsieur le Maire ;

**APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL par 14 pour et 1 contre**

**Approuve** la convention relative à l'instruction administrative des demandes, déclarations et autorisations d'urbanisme jointe en annexe de la présente délibération.

**Prend acte** du montant de la contribution fixée par délibération du comité syndical de l'ATIP du 18 février 2021 afférente à cette mission à savoir 3.10 € par habitant et par an.

**Dit que :**

La présente délibération fera l'objet d'un affichage à la mairie durant deux mois.

La présente délibération sera transmise à :

- Monsieur le Préfet du Haut-Rhin
- Monsieur le Président de la communauté de communes du Ried de Marckolsheim

Elle sera en outre publiée au recueil des actes administratifs de la commune.

## **6. REGIE DE RECETTES**

Par délibération du 12 décembre 2008, une régie d'avance de 150 € a été créée notamment pour l'achat de timbres-poste. A ce jour, l'achat de timbres est réalisé à l'aide d'une carte Pro proposée par les services postaux. La régie de recette n'est donc plus utilisée. Aussi, sur proposition de la trésorerie, Mr le Maire sollicite le conseil municipal pour la clôture de la régie.

Après vote, le conseil municipal, à l'unanimité :

- décide la clôture de la régie de recette créée en 2008 et ce à compter de la date de la présente délibération

- décide, de ce fait, de mettre fin aux fonctions de régisseur, de Mme Nathalie Kleindienst.

## **7. INAUGURATION DES NOUVEAUX LOCAUX DE LA MAIRIE, DE L'ECOLE ET DE LA BIBLIOTHEQUE**

L'inauguration des nouveaux locaux se déroulera le samedi 16 octobre 2021 à 10 heures comme suit : accueil devant la cour de l'école ; coupé de ruban ; intervention des enfants de l'école (poésie) ; discours du maire ; parole aux officiels ; visite des locaux et vin d'honneur Elle sera suivie de portes ouvertes de 14 heures à 17 heures. Un diaporama sera diffusé dans la salle du conseil municipal.

## **8. DIVERS**

- **Ecole numérique** : Mr le Maire informe le conseil municipal que le matériel a été commandé en concertation avec le nouveau directeur de l'école, Mr Steve Blazek. Le matériel sera mis en place durant les vacances de la Toussaint.
- **Vente des arbres fruitiers** : L'adjudication des arbres fruitiers s'est déroulé le 12 août 2021. Trois lots ont été adjugés pour une recette totale de 50 euros.
- **Désignation d'un correspondant local** : Dans le but de faciliter la circulation de l'information concernant le fonctionnement du service périscolaire, la communauté de communes du Ried de Marckolsheim a annoncé la mise en place d'un correspondant local dans chaque commune. Mme Estelle Brault-Peluzzi sera la correspondante de Grussenheim.
- **Commissions thématiques association des Maires du Haut-Rhin (AMHR)** : Les conseillers municipaux peuvent s'inscrire dans l'une des sept commissions proposées avant le 1<sup>er</sup> novembre 2021.
- **Jardin partagé** : Mr le Maire indique qu'il a préparé une convention à présenter aux différentes personnes concernées. Mme Estelle Brault-Peluzzi rappelle que lors de la dernière réunion, il avait décidé que la commission communale "agriculture et forêt, environnement, cadre de vie, fleurissement" serait convoquée afin de définir les clauses de la convention d'utilisation du terrain. Mr le Maire répond qu'il a préparé une proposition de convention et qu'elle a été discutée avec les adjoints. Mr Jean-Philippe Strauel précise que la convention peut également être adressée par courriel aux membres de la commission. Le projet de convention sera transmis par courriel à l'ensemble des conseillers membres de ladite commission.
- **Propriété 23 grand'rue** : L'acte d'achat entre l'EPF d'Alsace (Etablissement Public Foncier d'Alsace) et la famille Marin a été signé. Mr le Maire propose de réaliser une visite des lieux. Des propositions de dates seront transmises aux conseillers municipaux.
- **Repas des aînés** : Mr le Maire évoque le repas des aînés soit en présentiel, soit un portage du repas à domicile. Un tour de table est réalisé pour connaître la position de chacun. Une décision sera prise lors de la prochaine séance.
- **Prochaines réunions** :


- conseil municipal : 9 novembre et 14 décembre 2021 à 20 heures
- commission communale "fêtes et cérémonies, affaires culturelles et bulletin communal" : 25 octobre 2021 à 20 heures
- commission communale de l'urbanisme : 13 décembre 2021 à 20 heures
- **Cérémonie du 11 novembre** : elle se déroulera le 11 novembre 2021 à 11 heures.
- **Eclairage de Noël** : Mme Maité Guth demande si la date de mise en place des éclairages de Noël est déjà connue. Pas de date connue, une demande doit être transmise à la Communauté de Communes du Ried de Marckolsheim.
- **Chasse** : Mr Jean-Marie Baumann souhaite savoir les suites données à la demande de remboursement du loyer d'adjudication pour 2020 ou un avoir sur le loyer de 2021 formulé par Mr Jean-Charles Lung, représentant la société cynégétique du Ried, adjudicataire du lot de chasse n°2. Il rappelle que la Covid 19 n'est pas une pandémie animale et qu'il a été possible de chasser durant les confinements ; il n'y a donc pas lieu de rembourser le loyer.  
Mr le Maire indique qu'un courrier mutualisé avec la commune de Jebnheim (qui a fait l'objet de la même demande) a été adressé en ce sens à Mr Lung. Afin de trouver un compromis, une rencontre avec Mr Lung se déroulera le 5 novembre 2021.
- **Location de la pêche** : Mr Jean-Philippe Strauel rappelle que les lots de pêche sont vacants et qu'il y aurait lieu de fixer à nouveau une date d'adjudication.
- **Abri de bus** : Mr Patrice Jaegler propose qu'une banquette soit mise en place dans les abris de bus.
- **Piste cyclable** : Mr Patrice Ibach indique que, selon ses informations, le département attend que la commune achète les terrains nécessaires pour la réalisation de la piste cyclable entre Grussenheim et Jebnheim. Mr le Maire précise que la CCRM a adressé un courrier à la Communauté d'Agglomération de Colmar qui est resté sans réponse à ce jour. Mr Jean-Philippe Strauel propose de faire signer une promesse de vente dès à présent par les propriétaires concernés.
- **CCAS** : Mme Estelle Brault-Peluzzi rappelle qu'elle avait émis, lors de la réunion du 9 septembre 2021, le souhait que le point relatif au CCAS soit rediscuté lors d'une prochaine réunion eu égard aux nombreuses personnes absentes. Mr le Maire indique qu'il avait été convenu que la commission communale "aide sociale - seniors" se réunisse, dans un premier temps, avant la fin de l'année.
- **Problème de vitesse** : Mr Jean-Marie Baumann soulève le problème de vitesse des voitures et motos dans la grand'rue.
- **Budget 2022** : Mr Patrice Ibach propose de réunir la commission communale des finances pour discuter des orientations budgétaires pour 2022. Une réunion sera prévue au mois de janvier 2022.
- **Remerciements** : Mr Gérard Blatz remercie au nom du conseil de fabrique toutes les personnes qui ont commandé des repas proposés en drive. Mme Agnès Simler remercie les conseillers qui ont répondu favorablement pour la distribution des tracts annonçant les portes ouvertes des nouveaux locaux de la mairie, de l'école et de la bibliothèque.



Commune de Grussenheim

PV du CM ordinaire du 12 octobre 2021

La séance est levée à 23 heures 20.

 Le Maire, Martin KLIPFEL

La présente délibération pourra faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Strasbourg dans un délai de deux mois à compter de sa date de notification ou de publication.